

# **ELECTIONS CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 2021**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Les candidats peuvent assister aux réunions suivantes et/ou désigner des scrutateurs chargés de s'assurer du bon déroulement des opérations ainsi que prévu l'article R713-24 du Code de commerce

### **Cérémonie de scellement des urnes**

La commission d'organisation des élections (COE) se réunira, afin de procéder à la cérémonie de scellement des urnes :

**le vendredi 22 octobre 2021 à 14h30  
à la préfecture de la Manche  
Salle Montalivet**

### **Dépouillement des votes**

Le dépouillement des votes aura lieu le :

**Mercredi 10 novembre 2021 à 8 h  
à la préfecture de la Manche  
Salle Montalivet**